

### **NOUVELLES MESURES POUR LES HABITANTS ET LES COMMERÇANTS DE VEVEY PENDANT LE CHANTIER DE LA FÊTE DES VIGNERONS**

**La Ville de Vevey et la Fête des Vignerons mettent en place des mesures d'accompagnement destinées aux habitants et aux commerçants de Vevey consécutivement à la fermeture de la Grande Place.**

La Fête des Vignerons et la Ville de Vevey se sont entendues pour financer des mesures d'accompagnement destinées aux habitants et commerçants consécutivement à la fermeture de la Grande Place.

#### **Transports publics**

Afin de se rendre facilement dans les commerces du centre-ville, la ligne de bus 202 des transports publics VMCV est gratuite tous les samedis, du 12 janvier au 13 juillet et du 17 août au 19 octobre 2019 (hormis durant la période de Fête). En traversant tous les secteurs de la ville, elle permet ainsi aux Veveysans de rejoindre facilement le centre-ville et aux automobilistes de stationner sur la route de Blonay ou au nord de l'avenue de Gilamont, par exemple, puis de prendre le bus gratuitement.

Par ailleurs, les Veveysans âgés de plus de 25 ans et les pendulaires travaillant à Vevey pourront demander dès le mois de mai à se faire rembourser un montant de Fr. 74.— maximum pour un abonnement Mobilis 2 zones (zone 70 + une autre zone à choix) comprenant le mois de juillet ou le mois d'août. Au total, 500 abonnements seront subventionnés.

#### **Mobilité douce**

Pour faciliter les achats dans les commerces veveysans, les courses effectuées depuis la plateforme Youpaq ([www.youpaq.com](http://www.youpaq.com)) ou auprès des partenaires du service Dring-Dring ([www.dringdring.ch/riviera](http://www.dringdring.ch/riviera)), sont livrées gratuitement à domicile par un coursier à vélo.

Pour les adeptes de la petite reine, un rabais de Fr. 200.— est proposé par certains revendeurs à l'achat d'un vélo ou d'un vélo électrique. Cette offre est cumulable avec la subvention octroyée par la Commune lors de l'achat d'un vélo électrique.

En plus de ces nouvelles mesures, il est toujours possible de louer des vélos en libre-service ([www.velospot.ch](http://www.velospot.ch)), des vélos-cargos ([www.carvelo2go.ch/fr](http://www.carvelo2go.ch/fr)), ainsi que de stationner son vélo en toute sécurité à la vélostation située sur le quai 1 de la gare de Vevey ([www.vevey.ch/velostation](http://www.vevey.ch/velostation)).

D'autres mesures seront encore mises en place ces prochains mois. Tous les détails et toutes les conditions sont disponibles sur le site internet de la Ville de Vevey : [www.vevey.ch/fdv2019](http://www.vevey.ch/fdv2019).

